

Aménagement Territorial de l'Etat... en toute hâte

8 septembre 2015



Le calendrier

Juillet Les chefs lieux de région ont été déterminés, les macro-organigrammes ont été établis.

D'ici le 31 décembre :

En septembre, présentation aux OS en réunion informelle interrégionale des macro organigrammes

Jusqu'au 31 octobre : réalisation des études d'impact en vue d'élaborer les micro organigrammes

En novembre/déc, concertation sur les textes et saisine des instances (CT, CHS-CT) cette fois pour présenter les projets de micro organigrammes

Durant l'automne : élaboration des plans ministériels d'accompagnement RH

L'ensemble du processus d'aménagement territorial de l'Etat s'étalera du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018

Présentation des mesures d'accompagnement RH et des mesures indemnitaires

→ **Concernant les affectations**, la priorité d'affectation sur un emploi vacant, avancée par l'administration comme la solution pour éviter la mobilité géographique forcée ne résonne pas tout. Qu'en sera-t-il si les vacances de postes font l'objet de suppressions d'emplois, dans les administrations déclarées non prioritaires par le gouvernement, et qui subissent chaque année vague de suppressions d'emplois après vague de suppressions d'emplois ?

En cas d'absence de vacance, Solidaires avait revendiqué l'affectation en résidence (ou dans la même zone géographique) des agents pour leur éviter une mobilité géographique forcée. Nous avons de plus exigé une priorité d'affectation en

7 septembre 2015

Aménagement Territorial de l'Etat... en toute hâte

Lundi 2 septembre, reprise des discussions en groupe de travail sur l'Aménagement Territorial de l'Etat essentiellement sur le même ordre du jour qu'en juin.

Organisation territoriale : le multi site privilégié

En juillet, les chefs lieux de région ont été fixés (avec un peu de retard) : Bordeaux, Lyon, Dijon, Strasbourg, Evreux, Toulouse, Lille (outre Rennes, Orléans, Ajaccio, Paris, Nantes et Marseille, capitales des six régions qui n'ont pas été modifiées).

Le gouvernement a maintenu sa proposition de retenir les villes les plus importantes comme chefs lieux de région.

Toutes les directions sont en multi site. La répartition des missions entre les différents sites d'une direction suivra un principe de spécialisation.

Cela limite de facto le volume de mobilités géographiques estimées potentiellement par le MICORE (mission interministérielle de coordination de la réforme de l'Etat) à 840 agents, tandis que le chiffre de 1000 agents avait été annoncé par le communiqué du Conseil des Ministres du 31 juillet dernier.

Qui sera concerné par la mobilité géographique ?

« D'abord les agents des SGAR (secrétariat général pour les affaires régionales), et avant tout les cadres supérieurs (Directeurs régionaux et leurs équipes) », assure l'administration, les agents pouvant éviter la mobilité géographique en se repliant sur une mobilité fonctionnelle. Rappelons que le nombre d'agents potentiellement concernés par une mobilité fonctionnelle ou géographique avait initialement été évalué à 10700 par le rapport des Inspecteurs d'avril 2015.

Aménagement Territorial de l'Etat... en toute hâte

Lundi 2 septembre, reprise des discussions en groupe de travail sur l'Aménagement Territorial de l'Etat essentiellement sur le même ordre du jour qu'en juin.

Le calendrier

Juillet Les chefs lieux de région ont été déterminés, les macro-organigrammes ont été établis.

D'ici le 31 décembre :

En septembre, présentation aux OS en réunion informelle interrégionale des macro organigrammes

Jusqu'au 31 octobre : réalisation des études d'impact en vue d'élaborer les micro organigrammes

En novembre/déc, concertation sur les textes et saisine des instances (CT, CHS-CT) cette fois pour présenter les projets de micro organigrammes

Durant l'automne : élaboration des plans ministériels d'accompagnement RH

L'ensemble du processus d'aménagement territorial de l'Etat s'étalera du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018

Organisation territoriale : le multi site privilégié

Fin juillet, les chefs lieux de région ont été fixés (avec un peu de retard) : Bordeaux, Lyon, Dijon, Strasbourg, Rouen, Toulouse, Lille (outre Rennes, Orléans, Ajaccio, Paris, Nantes et Marseille, capitales des six régions qui n'ont pas été modifiées).

Le gouvernement a maintenu sa proposition de retenir les villes les plus importantes comme chef lieu de région.

Toutes les directions sont en multi site. La répartition des missions entre les différents sites d'une direction suivra un principe de spécialisation.

Cela limite de facto le volume de mobilités géographiques estimé potentiellement par la MICORE (mission interministérielle de coordination de la réforme de l'Etat) à 840 agents, tandis que le chiffre de 1000 agents avait été annoncé par le communiqué du Conseil des Ministres du 31 juillet dernier.

Qui sera concerné par la mobilité géographique ?

« D'abord les agents des SGAR (secrétariat général pour les affaires régionales), et avant tout les cadres supérieurs (Directeurs régionaux et leurs équipes) », assure l'administration, les agents pouvant éviter la mobilité géographique en se repliant sur une mobilité fonctionnelle. Rappelons que le nombre d'agents potentiellement concernés par une mobilité fonctionnelle ou géographique avait initialement été évalué à 10700 par le rapport des Inspections d'avril 2015.

Présentation des mesures d'accompagnement RH et des mesures indemnitaires

⇒ Concernant les affectations, la priorité d'affectation sur un emploi vacant, avancée par l'administration comme la solution pour éviter la mobilité géographique forcée ne résout pas tout. Qu'en sera-t-il si les vacances de postes font l'objet de suppressions d'emplois, dans les administrations déclarées non prioritaires par le gouvernement, et qui subissent chaque année vague de suppressions d'emplois après vague de suppressions d'emplois ?

En cas d'absence de vacance, Solidaires avait revendiqué l'affectation en surnombre à résidence (ou dans la même zone géographique) des agents pour leur éviter une mobilité géographique forcée. Nous avons de plus exigé une priorité d'affectation en

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Amenagement-Territorial-de-l-Etat-en-toute-hate>

